



45, rue Kléber  
92300 LEVALLOIS PERRET



6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La-Défense Cedex

## **INFOTEL SA**

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
directoire et conseil de surveillance  
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Constantin Associés  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat  
aux comptes à conseil d'administration  
Siège social : 6 place de la Pyramide - 92800 Puteaux  
Capital de 831 300 euros - RCS Nanterre 642 010 045

## **INFOTEL SA**

Société anonyme  
RCS : PARIS N°317 480 135

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société INFOTEL SA,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INFOTEL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait**

### ***Risque identifié***

Comme exposé dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe exerce son activité « Services » au travers notamment de contrats au forfait, qui se déclinent généralement en une succession de tâches et travaux de courte durée, avec un engagement en termes de prix, de conformité et de délai.

Pour les contrats au forfait réalisés sur plusieurs années, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la mesure de l'avancement sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part significative du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

### Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires au forfait.

Nous avons sélectionné aléatoirement un échantillon de contrats, pour lesquels :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- Nous avons obtenu les éléments justificatifs de niveaux de production enregistrés dans l'application de suivi opérationnel ;
- Nous nous sommes entretenus avec les responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fonde la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge;

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL SA par l'assemblée générale du 7 décembre 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 26 mai 2010 pour le cabinet Constantin Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 15<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Constantin Associés dans la 16<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au Conseil d'Administration

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 29 avril 2026

Constantin Associés

Paris La Défense, le 29 avril 2026

DocuSigned by:  
*Isabelle MASSA*  
0F6B776F47874AA...

Isabelle MASSA

Associée

DocuSigned by:  
*Sébastien PleyNET*  
2DFB04933DDC464...

Sébastien PLEYNET

Associé



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Société Anonyme au capital de 2 794 142,40 euros  
Le Valmy - 4, avenue Léon Gaumont  
75020 PARIS

## 1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<b>ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Écarts d'acquisition	1	14 219	14 220
Droits d'utilisation	2	21 721	24 455
Immobilisations incorporelles	2	10 998	9 032
Immobilisations corporelles	3	4 113	3 886
Autres actifs financiers	4	3 629	16 894
Titres mis en équivalence	9	158	117
Actifs d'impôts différés	15	2 599	2 690
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>57 437</b>	<b>71 295</b>
Clients	5	70 245	65 233
Autres créances	6	9 915	9 804
Actifs d'impôts exigibles	9	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	109 633	109 897
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>189 794</b>	<b>184 933</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>247 231</b>	<b>256 228</b>

<b>PASSIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital	10	2 794	2 774
Réserves liées au capital		7 594	7 592
Réserves et résultat consolidés		117 287	113 806
Actions propres	10	(6 065)	(401)
<b>CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>121 610</b>	<b>123 771</b>
Intérêts minoritaires		(1 552)	564
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>120 058</b>	<b>124 335</b>
Dettes financières	11	924	4 295
Dette locative non courante	14	18 362	21 183
Provisions	12	5 522	5 309
Passifs d'impôts différés	15	0	11
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>24 807</b>	<b>30 798</b>
Dette financière courante	11	1 515	0
Dette locative courante	14	5 342	5 582
Fournisseurs	13	28 608	26 638
Autres dettes	13	66 899	68 367
Passifs d'impôts exigibles	14	1	507
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>102 366</b>	<b>101 095</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>247 231</b>	<b>256 228</b>

## 1.2. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Chiffre d'affaires</b>	16 et 6.	<b>294 035</b>	<b>294 823</b>
Achats consommés		(446)	(361)
Charges de personnel	18	(132 247)	(130 233)
Charges externes	17	(120 674)	(124 674)
Impôts et taxes		(4 513)	(4 770)
Dotations aux amortissements		(11 550)	(9 770)
Dotations et reprises aux provisions		157	(428)
Autres produits et charges courants		(107)	52
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>24 656</b>	<b>24 638</b>
Autres produits et charges non courants		0	0
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>24 656</b>	<b>24 638</b>
Produits financiers	19	2 329	3 358
Charges financières	19	(6 339)	(2 340)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	19	<b>(4 011)</b>	<b>1 018</b>
Charge d'impôt sur le résultat	20	(6 397)	(6 803)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		124	58
<b>RÉSULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>14 372</b>	<b>18 912</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>14 372</b>	<b>18 912</b>
dont part du groupe		16 144	18 485
dont intérêts minoritaires		(1 771)	427

Résultat net par action – part du groupe	22	2,37	2,67
Résultat net dilué par action - part du groupe	22	2,35	2,65

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>	<b>14 372</b>	<b>18 912</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	1
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<b>14 372</b>	<b>18 913</b>
dont part du groupe	16 227	18 398
dont intérêts minoritaires	(1 855)	515

**1.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>	<b>14 372</b>	<b>18 912</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	11 301	9 931
Coûts des avantages accordés	1 712	1 924
Plus ou moins-values de cession	0	(2)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(124)	(58)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS</b>	<b>27 261</b>	<b>30 707</b>
Coût de l'endettement financier net	4 011	(1 018)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6 397	6 803
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS</b>	<b>37 669</b>	<b>36 492</b>
Impôts versés	(6 830)	(5 181)
Variation du BFR lié à l'activité	(5 013)	4 287
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>25 826</b>	<b>35 598</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 274)	(4 077)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	2
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions	13 218	(436)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Acquisition titres ADS	0	(698)
Incidences des variations de périmètre	0	0
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 945</b>	<b>(5 209)</b>
Augmentation de capital (y compris souscription options)	0	0
Rachats et reventes d'actions propres	(5 669)	(309)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(13 842)	(13 864)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(87)	(87)
Intérêts nets versés (y compris contrat de location financement - note 15)	(4 011)	1 018
Dette locative	0	0
Remboursement dette locative	(7 229)	(5 285)
Remboursement emprunt	(1 889)	1 052
Autres flux liés à des opérations de financement	(7)	(97)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(32 733)</b>	<b>(17 572)</b>
Incidence des variations des cours des devises	(301)	175
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>(263)</b>	<b>12 991</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>109 897</b>	<b>96 906</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>109 633</b>	<b>109 897</b>

## 1.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	<b>2 756</b>	<b>7 590</b>	<b>(124)</b>	<b>107 537</b>	<b>117 759</b>	<b>120</b>	<b>117 880</b>
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	18			(18)	0		0
Affectations en réserves		2		0	2	0	2
Opérations sur titres autodétenus			(277)	(33)	(309)		(309)
Dividendes				(13 864)	(13 864)	(87)	(13 951)
Résultat net de l'exercice				18 485	18 485	427	18 912
Variation Actuarielle				(180)	(180)	0	(180)
<b>Variation des écarts de conversion</b>				<b>93</b>	<b>93</b>	<b>88</b>	<b>181</b>
Attributions des actions gratuites				1 924	1 924		1 924
Autres / Variation de périmètre				(144)	(144)	16	(128)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>2 774</b>	<b>7 592</b>	<b>(401)</b>	<b>113 806</b>	<b>123 771</b>	<b>564</b>	<b>124 335</b>
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	20			(20)	0	0	0
Affectations en réserves		2		(2)	0		
Opérations sur titres autodétenus			(5 664)	(5)	(5 669)		(5 669)
Dividendes				(13 842)	(13 842)	(87)	(13 929)
Résultat net de l'exercice				16 144	16 144	(1 771)	14 372
Variation Actuarielle				(70)	(70)	(1)	(70)
Variation des écarts de conversion				(147)	(147)	(83)	(230)
Attributions des actions gratuites				1 712	1 712	0	1 712
Autres / Variation de périmètre				(288)	(288)	(175)	(463)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2025</b>	<b>2 794</b>	<b>7 594</b>	<b>(6 065)</b>	<b>117 287</b>	<b>121 610</b>	<b>(1 552)</b>	<b>120 058</b>

## 2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Infotel SA** (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société **Infotel** exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation et Insoft Infotel Software GmbH. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Monaco, OAIO, Coach'is, Infotel Consulting UK, Infotel IT Consulting, Infotel Canada, Groupe Adaming Maroc, SP Consulting et sa participation Altanna exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société, ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »), et sa participation.

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 avril 2026 selon le principe de continuité d'exploitation ; ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2026.

## PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1. BASE DE PREPARATION

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Infotel clos le 31 décembre 2025 sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2025 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2024, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1er janvier 2025.

### 2.2. EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE EN 2025

#### **NORMES IFRS, INTERPRETATIONS IFRIC OU AMENDEMENTS D'APPLICATION OBLIGATOIRE AU 31 DECEMBRE 2025**

##### Amendement à IAS 21 - Absence d'échangeabilité

En août 2023, l'IASB a publié des amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » afin de clarifier l'approche que doivent adopter les préparateurs d'états financiers lorsqu'ils comptabilisent des transactions en monnaie étrangère, convertissent des activités à l'étranger ou présentent des états financiers dans une monnaie différente, et qu'il existe une absence d'échangeabilité à long terme entre les monnaies concernées.

Cet amendement a été adopté par l'Union européenne par règlement (UE) 2024/2862 du 12 novembre 2024 et s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'application est rétrospective selon une approche simplifiée, avec ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2025, sans retraitement des comparatifs.

Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

## Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2026 sont :

### Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des amendements ciblés à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » faisant suite à la revue post-implémentation d'IFRS 9. Ces amendements clarifient notamment :

- Le classement des actifs financiers comportant des caractéristiques liées aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) : les amendements précisent comment évaluer si les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier dont les paiements varient en fonction d'objectifs ESG satisfont au critère SPPI (« solely payments of principal and interest »).
- La décomptabilisation d'actifs et passifs financiers réglés par virement électronique : clarification du moment de décomptabilisation lorsqu'un système de paiement électronique est utilisé.
- Les informations à fournir : nouvelles obligations de transparence sur les instruments financiers comportant des caractéristiques contingentes (notamment liées aux objectifs ESG), sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et sur l'utilisation de l'exemption « own use » (par exemple dans les contrats d'achat d'électricité de type PPA).

Ces amendements seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, avec possibilité d'adoption anticipée. Le Groupe analyse actuellement l'impact de ces amendements, attendus limités compte tenu de son exposition aux instruments financiers complexes et aux contrats liés aux critères ESG.

## 2.3. METHODE DE COMPTABILISATION

### *Règles de consolidation et périmètre*

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre, hormis Infotel IT Consulting dont la date de clôture est au 31 mars, et Altanna dont la date de clôture est au 31 août.

### *Transactions intra groupe éliminées dans les états financiers*

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

### *Transactions en monnaie étrangère*

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

### *États financiers des activités à l'étranger*

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif contre EUR	devise		Cours moyen 2025	Cours moyen 2024	Cours de clôture 2025	Cours de clôture 2024
Roupie indienne	INR		0,010156	0,01123	0,00947	0,01124
Dollar américain	USD		0,88547	0,95429	0,85106	0,96256
Livre sterling	GBP		1,16738	1,19019	1,14600	1,20601
Dollar canadien	CAD		0,63365	0,67047	0,62158	0,66899
Dirham marocain	MAD		0,09462	0,09538	0,09341	0,09564

#### *Méthodes de conversion*

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle des comptes d'Infotel Corporation est le dollar américain, celle d'Infotel Consulting UK est la livre sterling, celle d'Infotel IT Consulting est la roupie indienne, celle du groupe Adaming Maroc est le dirham marocain et celle d'Infotel Canada est le dollar canadien.

#### **2.4. UTILISATION D'HYPOTHESES ET D'ESTIMATION**

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM ainsi que celles relatives aux prestations au forfait et l'évaluation des frais de développement.

#### **2.5. METHODES D'EVALUATION**

##### *Écarts d'acquisition*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le prix d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

L'affectation du prix d'acquisition est réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Les frais liés aux acquisitions sont pris en charge dans l'exercice. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients détenu par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur l'ancienneté moyenne des clients actifs.

Toute variation ultérieure du pourcentage d'intérêt détenu dans une filiale et qui ne conduit pas à une perte ou une prise de contrôle est comptabilisée comme une nouvelle répartition des capitaux propres consolidés entre la part du groupe et les minoritaires.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes opérationnelles.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

### *Immobilisations incorporelles*

#### **Immobilisations acquises séparément**

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

#### **Immobilisations générées en interne**

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
  - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
  - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
  - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
  - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
  - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
  - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions, installations générales	4 – 10 ans
Agencements et aménagements	4 – 10 ans
Mobilier, matériel et bureau et informatique	3 – 8 ans
Matériel de transport	4 – 5 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

#### *Contrats de location (IFRS 16)*

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend principalement le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur. Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette initiale sont :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat si son exercice est raisonnablement certain ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période sont comptabilisées en charges dans le résultat financier.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

### *Dépréciations d'actifs non financiers*

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test annuel de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie comprenant :

- les flux afférents à une période de prévision de 3 ans ;
- les flux postérieurs à cette période de 3 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

### *Instrument financier*

Les instruments financiers correspondant aux engagements d'achats et de ventes de titres (notamment options de vente ou d'achat consenties dans le cadre des regroupements d'entreprises ou d'accords d'actionnaires) sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 9 – Instruments financiers. Lorsqu'ils répondent à la définition d'instruments dérivés, ces engagements sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis réévalués à chaque clôture, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat financier, sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture éligibles au titre de la comptabilité de couverture. La juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation usuelles, fondées notamment sur l'actualisation des flux futurs attendus et sur des hypothèses de marché observables (multiples, volatilité, taux d'actualisation, scénarios de liquidité), complétées, le cas échéant, par des données spécifiques au contrat.

### *Créances clients et autres créances*

Les créances clients et les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de difficulté de recouvrement.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La rubrique *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### *Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres*

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

### *Avantages au personnel*

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en réserves conformément à IAS19.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

### *Paiements fondés sur des actions*

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est obtenue par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres.

### *Provisions*

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

### *Dettes fournisseurs et autres dettes*

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

### *Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Le Groupe est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- avec des prestations de conseil, d'étude, d'audit de systèmes informatiques et de TMA (Tierce

Maintenance Applicative), il propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, depuis les terminaux connectés au Web jusqu'aux très grandes bases de données ; par ses formations sur mesure.

- Le Groupe a développé des logiciels pour assister les entreprises dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), l'archivage, la gestion des données ou la qualité et les performances des applications.

#### **Activité « Logiciels »**

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...
- les royalties IBM.

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *prorata temporis*.

Les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation.

Le chiffre d'affaires est constitué également de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une estimation de ce chiffre d'affaire est réalisée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette estimation est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres, corrigée des annulations de royalties sur les ventes annulées d'un trimestre à l'autre.

#### **Activité « Services »**

*Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie*

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

#### **Les prestations au forfait**

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon l'avancement, car au moins une des conditions suivantes est remplie :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de l'entité, au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation de l'entité crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation ;

- la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement, et l'entité a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Ces contrats sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée ;
- le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet.

### *Subventions*

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit aux frais de développement qu'il compense pour partie, soit en moins des frais de personnel.

### *Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et qui ne donne pas lieu à la date de transaction à une différence temporelle déductible et imposable de même montant ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Économique Territoriale. L'ANC annonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe Infotel considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Il est précisé que les actifs amortissables représentant *a minima* des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

#### *Résultats par action*

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

#### *Information sectorielle*

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Les deux secteurs identifiés sont donc les « Services » et les « Logiciels » comme décrit précédemment.

### 3. FAITS CARACTERISTIQUES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### Opérations juridiques

- Au cours de l'année 2025, la société INFOTEL SP Consulting a été créée et est détenue à 100% par la société Infotel SA, pour une valeur de 5 000 €.
- La société Infotel UK Consulting a acheté la société W@btech for India en date du 5 août 2025 pour un montant de 5 616 k£ (6 595 k€ au cours du jour de l'opération).

#### Contrôles fiscaux et sociaux

- Aucun contrôle n'a eu lieu en 2025.

#### Contexte géopolitique

- Néant

#### Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2025

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Le Valmy - 4 av Léon Gaumont – 75020 Paris	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
OAIO	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	838 059 152	IG	91,25 %	91,25 %	France
Coach'IS	26 avenue René Cassin 69009 LYON	418 951 000	IG	100 %	100 %	France
Insoft Infotel Software GmbH	Sternstr. 9-11 40479 Düsseldorf	10357360260	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	PO Box 5158 Gulfport, FL 33737	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Consulting UK	5 Jupiter Court Orion Business Park North Shields Tyne & Wear - NE29 7SE	09394161	IG	51 %	51 %	Angleterre
Infotel Monaco	2 rue du Rocher 98000 Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco
Infotel IT Consulting	Amarasi Towers, N°455 Block 75 Anna Sali – Teynampet Chennai-600 018	U72200TN2021FTC142170	IG	51%	51%	Inde
Groupe Adaming Maroc	119 boulevard Abdelmoumen Casablanca	377173	IG	65 %	65 %	Maroc
Infotel Canada	211-7236 rue Waverly Montréal Québec H2R0C2	1178533171	IG	100 %	100 %	Canada
Altanna	76 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne	899 539 647 00060	ME	30 %	30 %	France
Infotel SP Consulting	2 calle Princesa 28008 Madrid	1000456399810	IG	100 %	100 %	Espagne

La société W@btech for India ne fait pas partie du périmètre de consolidation car les opérations effectuées entre la date d'acquisition et la date de clôture ne sont pas significatives et ne concernent que des opérations avec la filiale Infotel UK consulting.

## 4. NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2025 sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2025</b>
Infotel Conseil	9 970				9 970
Insoft Software GmbH	1 003				1 003
Groupe Coach'is	431				431
ADS	461				461
Groupe Adaming Maroc	642				642
Altanna	630				630
Infotel IT Consulting	1083				1 083
<b>Total</b>	<b>14 220</b>				<b>14 220</b>

L'écart d'acquisition d'Infotel IT Consulting prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

L'écart d'acquisition de Groupe Adaming Maroc prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

### Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting. Le groupe est organisé de telle façon que chaque filiale est une UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, doit être affecté à chacune des UGT de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

### Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années suivantes.
- Le taux d'actualisation est de 10 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2025, le test de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Les variations raisonnables des hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation.

*Note 2 – Autres immobilisations incorporelles*

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation de périmètre et autre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2025</b>
<b>Immobilisations</b>					
Droits d'utilisation	49 213		4 281	5 598	47 896
Relations clientèle	2 986				2 986
Frais de développement	22 110		2 093	142	24 061
Brevets et licences	1 122			15	1 107
Logiciel Applicatif	11 286		2 876		14 162
<b>Total</b>	<b>86 718</b>		<b>9 250</b>	<b>5 755</b>	<b>90 212</b>
<b>Amortissements</b>					
Droits d'utilisation	24 757		1 417		26 175
Relations clientèle	2 915		71		2 986
Frais de développement	18 065	27	1 027		19 119
Brevets et licences	1 117		4	15	1 106
Logiciel Applicatif	6 350		1 758		8 108
<b>Total</b>	<b>53 204</b>	<b>27</b>	<b>4 278</b>	<b>15</b>	<b>57 494</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>33 514</b>	<b>(27)</b>	<b>4 973</b>	<b>5 740</b>	<b>32 718</b>

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent notamment aux projets Arcsys, HPU, Merge Backup, IDBA, DB/IQ, DEEPEO et Orlando. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

*Note 3 – Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2025</b>
<b>Immobilisations</b>					
Constructions			7		7
Autres immobilisations	17 915	(44)	1 613	148	19 335
<b>Total</b>	<b>17 915</b>	<b>(44)</b>	<b>1 620</b>	<b>148</b>	<b>19 343</b>
<b>Amortissements</b>					
Constructions					0
Autres immobilisations	14 028	(27)	1 462	233	15 231
<b>Total</b>	<b>14 028</b>	<b>(27)</b>	<b>1 462</b>	<b>(85)</b>	<b>15 231</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>3 886</b>	<b>(17)</b>	<b>158</b>	<b>(85)</b>	<b>4 112</b>

**Note 4 – Autres actifs financiers**

Les autres actifs financiers sont de 3 629 k€.

Il s'agit principalement d'obligations pour 1 985 k€ souscrites en 2025. Le solde correspond à des dépôts de garantie.

**Note 5 – Créances clients**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Clients et comptes rattachés	60 011	55 703
Clients douteux	354	11
Factures à établir	10 240	9 536
Dépréciations	(360)	(17)
<b>Valeur nette</b>	<b>70 245</b>	<b>65 233</b>

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>Écart actuariel</b>	<b>Dotations</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2025</b>
Clients	17		352		9	360
<b>Provisions pour dépréciations</b>	<b>17</b>		<b>352</b>		<b>9</b>	<b>360</b>

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2025

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2025	<b>Total</b>	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	<b>70 245</b>	60 648	6 084	1 491	383	1 640
%	<b>100%</b>	86%	9%	2%	1%	2%

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2024

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2024	<b>Total</b>	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	<b>65 233</b>	60 625	2 568	1 775	408	(143)
%	<b>100%</b>	93%	4%	3%	1%	0%

**Note 6 – Autres créances**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Créances sociales et Créances fiscales (hors impôts différés)	5 252	5 376
Créances diverses	0	0
Charges constatées d'avance	4 662	4 386
Avances et acomptes versés	1	42
<b>Total</b>	<b>9 915</b>	<b>9 804</b>

## Note 7 – Besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation Totale	Variation de périmètre et autre	Variation de l'exercice
Clients	70 245	65 233	5 012	250	5 262
Fournisseurs	(28 608)	(26 638)	(1 970)	24	(1 946)
Autres Créances	9 915	9 804	111		111
Autres Dettes	(66 899)	(68 368)	1 469	117	1 586
<b>Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>(15 347)</b>	<b>(19 969)</b>	<b>4 622</b>	<b>391</b>	<b>5 013</b>

Les autres dettes de 2025, présentées ci-dessus, ne prennent pas en compte le complément de prix pour Infotel IT Consulting, pour Groupe Adaming Maroc et pour OAIO.

Les variations de périmètre et autre concernent les corrections d'à nouveaux.

## Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	70 808	56 140
Disponibilités	38 888	53 786
<b>Trésorerie à l'actif</b>	<b>109 696</b>	<b>109 926</b>
Découvert bancaire	(63)	(29)
Actions propres		0
<b>Trésorerie au passif</b>	<b>(63)</b>	<b>(29)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>109 633</b>	<b>109 897</b>

## Note 9 – Instruments financiers actifs

En milliers d'euros	31/12/2025		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	158	158	158			
Actifs financiers non courants	3 629	3 629			3 629	
Créances clients	70 245	70 245			70 245	
Autres créances	9 915	9 915			9 915	
Actifs d'impôts exigibles	0	0			0	
Trésorerie	109 633	109 633	109 633			
<b>Total des actifs</b>	<b>193 580</b>	<b>193 580</b>	<b>109 791</b>		<b>83 789</b>	

En milliers d'euros	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	117	117	117			
Actifs financiers non courants	16 894	16 894			16 894	
Créances clients	65 233	65 233			65 233	
Autres créances	9 804	9 804			9 804	
Actifs d'impôts exigibles	0	0			0	
Trésorerie	109 897	109 897	109 897			
<b>Total des actifs</b>	<b>201 945</b>	<b>201 945</b>	<b>110 014</b>		<b>91 931</b>	

Infotel a une option pour acquérir 21% des titres d'Altanna pendant 3 ans à l'échéance du 31 août 2027. Cette option est valorisée à zéro au 31/12/25 compte tenu des surperformances d'Altanna par rapport au marché. Au-delà de cette période les associés historiques ont un engagement vis-à-vis d'Infotel pour leur céder tout ou partie des titres qu'ils possèdent.

*Note 10 – Capitaux propres*

Évolution du capital

Le capital social d'Infotel s'élève au 31 décembre 2025 à 2 794 k€. Il est composé de 6 985 355 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

**Titres en auto-contrôle**

<b>Mouvements de titres</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice	9 717	2 462
Nombre de titres achetés	183 432	43 410
Nombre de titres vendus	47 597	36 155
Nombre de titres détenus en fin d'exercice	145 552	9 717

<b>Valeur des titres (en euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Valeurs des titres à l'ouverture de l'exercice	400 947	124 304
Achats des titres	7 609 901	1 901 257
Cession des titres au cours de l'exercice	1 951 734	1 624 614
Valeur des titres à la clôture de l'exercice	6 059 114	400 947

Les cessions sont valorisées au coût moyen au moment de la sortie.

Dividendes

L'assemblée générale mixte du 27 mai 2025 a décidé le versement d'un dividende de 2,00 euro par action, payé en juin 2025. Du fait des actions auto détenues, le règlement des dividendes aux tiers s'élève à 13 842 milliers d'euros.

*Note 11 – Dettes Financières*

Les dettes financières de 2 439 k€ sont composées des compléments de prix pour le rachat des minoritaires des entités Groupe Adaming Maroc de 1 515 k€ et OAIO de 924 k€.

Note 12 – Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>Écart actuariel</b>	<b>Dotations</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2025</b>
Litiges	939		154		239	854
Départ en retraite	3 874		273			4 147
Primes d'ancienneté	496		24			520
Écart de conversion						
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 309</b>		<b>451</b>		<b>239</b>	<b>5 522</b>

Les provisions pour litiges concernent des litiges salariaux.

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
  - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil et OAIO
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
  - 0,4 % pour l'ensemble des employés du groupe
- Taux d'actualisation : 3,96 % pour les engagements de retraite (3,70 % en 2024) et 3,78 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (3,60 % en 2024).
- Âge de départ : 65 ans (l'allongement de la date de départ en retraite est sans incidence sur le calcul, l'âge de départ étant dans les faits supérieur à l'âge légal de 64 ans)
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 %
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de plus de 56 ans : 1%
- Taux de charges patronales : 45 %.

La provision IDR des entités du groupe s'établit à 4 147 k€ à la fin de l'exercice 2025.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

*Note 13 – Fournisseurs et autres passifs courants*

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dette locative courante	5 342	5 582
Fournisseurs	28 608	26 638
Dettes sociales et fiscales	38 202	37 603
Autres dettes	212	1 277
Produits constatés d'avance	28 485	29 486
Passifs d'impôts exigibles	1	507
<b>Total</b>	<b>100 850</b>	<b>101 094</b>

Toutes les dettes sont à moins d'un an, à l'exception des autres dettes correspondant au complément de prix sur les filiales où il existe des minoritaires.

*Note 14 – Instruments financiers passifs*

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2025</b>		<b>Ventilation par catégorie d'instruments</b>			
	<b>Valeur au bilan</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Juste valeur en résultat</b>	<b>Autres dettes</b>	<b>Dettes au coût amorti</b>	<b>Instruments dérivés</b>
Dette locative non courante	18 362	18 362		18 362		
Dette locative courante	5 342	5 342		5 342		
Fournisseurs	28 608	28 608		28 608		
Autres dettes	66 899	66 899		66 899		
Passifs d'impôts exigibles	1	1		1		
<b>Total des passifs</b>	<b>119 212</b>	<b>119 212</b>		<b>119 212</b>		

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2024</b>		<b>Ventilation par catégorie d'instruments</b>			
	<b>Valeur au bilan</b>	<b>Juste valeur</b>	<b>Juste valeur en résultat</b>	<b>Autres dettes</b>	<b>Dettes au coût amorti</b>	<b>Instruments dérivés</b>
Dette locative non courante	21 183	21 183		21 183		
Dette locative courante	5 582	5 582		5 582		
Fournisseurs	26 638	26 638		26 638		

Autres dettes	68 367	68 367		68 367		
Passifs d'impôts exigibles	507	507		507		
<b>Total des passifs</b>	<b>122 277</b>	<b>122 277</b>		<b>122 277</b>		

*Note 15 – Impôts différés*

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>Écart actuariel</b>	<b>Variation de la période</b>	<b>31/12/2025</b>
<b>Impôts différés actifs</b>				
liés aux avantages au personnel	1 001	27	139	1 167
liés à la participation des salariés	975		(134)	841
liés aux déficits reportables	126		29	155
liés aux droits d'utilisation	588		(152)	436
<b>Total</b>	<b>2 690</b>	<b>27</b>	<b>(118)</b>	<b>2 599</b>
<b>Impôts différés passifs</b>				
liés à l'élimination des provisions réglementées				
liés aux relations clientèle	11		(11)	
liés au retraitement de la moins- value sur échange de titres				
liés aux autres différences temporelles				
liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
<b>Total</b>	<b>11</b>		<b>(11)</b>	<b>0</b>

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### Note 16 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises,
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

En milliers d'euros	2025			2024		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	14 286	279 750	<b>294 035</b>	13 330	281 493	<b>294 823</b>

Les Logiciels intègrent les royalties IBM, la vente et la location de logiciels ainsi que les services associés, et la maintenance des produits.

Les Services intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale.

La part de forfait représente 16% du chiffre d'affaires Services d'Infotel Conseil, soit 38 589 k€.

### Note 17 – Charges externes

En milliers d'euros	2025	2024
Sous-traitance	106 152	109 833
Autres charges externes	14 522	14 841
<b>Total</b>	<b>120 674</b>	<b>124 674</b>

### Note 18 – Charges de personnel et effectif

Les forces productives moyennes internes (incluant les stagiaires rémunérés et les contrats d'alternance) du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont de 2 038 personnes. Sur l'exercice 2024, elles étaient de 2 106. Compte tenu de la nature de l'activité, le personnel est principalement composé de cadres.

En milliers d'euros	2025	2024
Rémunérations	93 408	92 074
Charges sociales	38 209	36 644
Actions gratuites	2 344	2 673
Participation des salariés aux résultats	3 366	3 899
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière	404	(92)
Provision litige salarié	145	(204)
Frais de développement activés	(4 969)	(3 918)
Crédit d'impôt sur charges de personnel non activées	(184)	(207)
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	(387)	(456)
Subventions	(7)	0
Remboursements et transferts de charges liés au personnel	(82)	(179)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>132 247</b>	<b>130 233</b>

## Note 19 – Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Rémunération des comptes à terme	1 837	3 274
Intérêts des comptes courants bancaires		
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>1 837</b>	<b>3 274</b>
Gains de change	331	84
Pertes de change	(402)	(257)
Intérêts IFRS 16	(723)	(694)
Actualisation complément de prix	(5 050)	(1 389)
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>(4)</b>	<b>(2 256)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 011)</b>	<b>1 018</b>

## Note 20 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Impôt à payer au titre de l'exercice	5 814	6 262
Impôt différés IS	106	39
CVAE	477	476
<b>Charge d'impôts</b>	<b>6 397</b>	<b>6 777</b>

La preuve d'impôt est la suivante

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Résultat net avant MEE	14 248	18 854
Charge d'impôts	6 397	6 803
Résultat avant impôts	20 645	25 656
Taux courant d'IS applicable à la société mère	0	0
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>5 161</b>	<b>6 414</b>
TVS et amortissements non déductibles	8	9
Différences temporelles et taux		
QP frais et charges	40	58
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	(46)	(31)
Résultat Monaco	(284)	(297)
Résultat Groupe Coach'IS	(28)	(7)
Résultat Infotel Corp	(131)	(146)
Résultat Infotel UK Consulting	20	1
Résultat Insoft Infotel Software	45	74
Résultat Infotel Canada	15	1
Résultat Maroc	145	(51)
Résultat Infotel India	40	(1)
Attributions actions gratuites	586	668
CSB	156	189
CVAE nette d'IS	358	357
Plus-valule AP et IBC	1	(8)
Autres	312	(429)
<b>Charge d'impôt comptabilisée</b>	<b>6 397</b>	<b>6 803</b>

*Note 21 – Intérêts minoritaires*

Les intérêts minoritaires sont constitués par la société OAIO détenue à 91,25 % par le Groupe, par la société Infotel Consulting UK détenue à 51 %, la filiale Infotel IT Consulting à 51%, et Groupe Adaming Maroc détenue à 65%.

*Note 22 – Résultat par action*

	2025	2024
Résultat net part du groupe	16 144	18 485
Nombre d'actions composant le capital social	6 985 355	6 934 791
Dont actions propres détenues	145 552	9 717
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	6 839 803	6 925 074
Résultat par action	2,36	2,67
Nombre moyen de stock-options potentielles dilutives en circulation	0	0
Nombre moyen d'actions gratuites en circulation	49 015	50 565
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social	49 015	50 565
Résultat dilué par action	2,34	2,65

**6. INFORMATION SECTORIELLE**

L'activité du groupe Infotel se compose de deux secteurs, l'un relatif aux logiciels et le second relatif aux services.

*État du chiffre d'affaires par secteur*

<i>En milliers d'euros</i>	2025			2024		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	14 286	279 750	<b>294 035</b>	13 330	281 493	<b>294 823</b>

Les prestations informatiques intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale.

*Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques*

<i>En milliers d'euros</i>	2025	%	2024	%
France	262 405	89,2 %	266 776	90,5 %
Europe	25 518	8,7 %	21 537	7,3 %
États-Unis	6 112	2,1 %	6 510	2,2 %
Total	<b>294 035</b>	<b>100 %</b>	<b>294 823</b>	<b>100 %</b>

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Deux clients représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition du chiffre d'affaires des dix plus gros clients de l'activité Services

CA par Client (k€)	2025	% CA 2025	2024	% CA 2024
Client N° 1	39 301	14,1 %	43 483	15,4 %
Client N° 2	35 696	12,8 %	32 162	11,4 %
Client N° 3	26 355	9,4 %	27 477	9,8 %
Client N° 4	26 255	9,4 %	24 612	8,7 %
Client N° 5	24 631	8,8 %	22 373	8,0 %
Client N° 6	16 239	5,8 %	16 423	5,8 %
Client N° 7	10 510	3,8 %	15 184	5,4 %
Client N° 8	8 659	3,1 %	7 962	2,8 %
Client N° 9	7 970	2,8 %	7 141	2,5 %
Client N° 10	7 871	2,8 %	5 774	2,1 %

### Répartition des actifs par secteur

En milliers d'euros	31/12/2025		31/12/2024	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	22 167	35 270	19 191	52 103
Actifs courants	21 137	168 657	20 881	164 053
Total	43 304	203 927	40 072	216 156

## 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Facteurs de risques financiers

#### Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « Note 5 – Créances clients ».

#### Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont il dispose.

#### Risques de marché

##### a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

##### b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève :

- Pour le dollar, à 3 530 k\$ ou 3 004 k€ (3 121 k\$ ou 2 979 k€ au 31 décembre 2024). Elle est composée de l'actif net de la filiale américaine, des royalties IBM du 4T25 et de la trésorerie en \$ détenue par Infotel Conseil.
- Pour la livre sterling, à 2 768 k£ ou 3 172 k€ (2 895 k£ ou 3 492 k€ au 31 décembre 2024). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale anglaise.
- Pour la roupie indienne, à 43 427 kINR ou 411 k€, (32 590 kINR ou 366 k€ au 31 décembre 2024), uniquement composée de l'actif net de la filiale indienne.
- Pour la filiale marocaine, à 9 549 kMAD ou 892 k€ (9 603 kMAD ou 918 k€ au 31 décembre 2024) uniquement composée de l'actif net de la filiale.
- Pour la filiale canadienne, à 192 kCAD ou 119 k€ (159 kCAD ou 106 k€ au 31 décembre 2024) uniquement composée de l'actif net de la filiale.

### *c. Risque sur actions*

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, Infotel détenait, au 31 décembre 2025, 145 552 de ses propres actions, pour un montant total de 6 064 089 €, soit un prix moyen d'achat de 41,66 €.

### *Engagements hors bilan*

Infotel a une garantie d'exécution de 5k€ au CIC.

Infotel a un double engagement vis-à-vis d'Altanna. Au 31 août 2027, Infotel disposera d'une option pour racheter 21% des titres d'Altanna. Et au 31 août 2031, une proposition sera ouverte aux associés minoritaires d'Altanna, représentant 49% du capital, de céder leurs titres à Infotel.

*Honoraires des commissaires aux comptes*

en k€	Forvis Mazars		Constantin Associés		Forvis Mazars		Constantin Associés	
	2025		2025		2024		2024	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
<b>Audit</b>								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	87	41	87	47	85	47	85	52
- Filiales intégrées globalement	77	36	57	31	74	41	56	34
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	164	77	144	78	159	88	141	86
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (*)</b>								
- R.S.E.	47	23	42	22	22	12	22	14
- ESEF								
- Travaux non récurrents								
<i>Sous total</i>	47	23	42	22	22	12	22	14
<b>TOTAL</b>	211	100	186	100	181	100	163	100

*Passifs éventuels*

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Infotel et de ses filiales.

*Événements postérieurs à la date de clôture*

La société Infotel a décidé d'attribuer, lors du Conseil d'administration du 4 février 2026, 49 015 actions gratuites.

Infotel SA a fait l'acquisition à 100 % de la société SESIN située à Marseille en janvier 2026 pour un montant de 5 061 k€. La société SESIN est un éditeur de logiciel spécialisé dans la GED.

Infotel SA a par ailleurs pris une participation de 20 % dans la société Aeroex située en Suisse, et spécialisée dans l'accompagnement réglementaire des entreprises aéronautiques pour un montant de 438 k€.

La société Infotel Conseil va faire l'objet d'un contrôle URSSAF qui démarrera au 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Le déclenchement du conflit militaire au Moyen-Orient le 28 février 2026 conduit le groupe Infotel à préciser qu'il ne réalise aucune activité sur aucune des zones géographiques directement concernées (Iran, Liban, Israël). Ainsi, à ce jour, aucun impact significatif ne s'est fait sentir sur les activités du groupe. Infotel reste toutefois vigilant sur les effets que cette crise majeure pourrait avoir, notamment sur ses propres clients et fournisseurs, et l'impact qui pourrait en résulter.

#### *Transactions avec les parties liées*

##### **Rémunération des dirigeants**

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2025 à 776 k€.

Le groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

##### **Autres transactions**

Il n'existe pas de transactions avec d'autres parties liées.